

Image not found or type unknown



Tva sur logement de moins de cinq ans

Par **DJEBLI**, le **23/01/2010** à **13:42**

Bonjour, rnje dois vendre ma maison de moins de cinq du a une restructuration d'une base militaire et qui implique ma mutation.Dois je payer la TVA de 19,6% si oui y a t'il une loi ou un texte pour une aide financiere ou autre pour nous venir en aide , merci